Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260705-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

Convocation du 1er juillet 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le sept juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Pascale GALLERNE, Emmanuel LE NOA, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Karine BOIVIN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Pierre SALOU, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON et Maryline MORFOUASSE

POUVOIRS : Maryse LAURENT donne pouvoir à Emmanuel LE NOA
Céline PESTEL donne pouvoir à Karine BOIVIN
Pascal FOURNET donne pouvoir à Anthony DECRETON
Aude SECONDINO donne pouvoir à Annick MOISAN
Pascal JEGO donne pouvoir à Catherine PEDRON
Estelle BREILLOT donne pouvoir à Marie PASCO

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick COSSON

Membres en exercice : **33**
Présents : 27
Votants : 33

2026-07-05 – Charte du budget participatif Ploufraganais

Vu l'engagement de la Ville à faire perdurer son budget participatif et à l'améliorer,

Considérant le travail mené en commission Démocratie participative,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **VALIDE** la charte du budget participatif Ploufraganais ci-annexée ;

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à la mise en œuvre du budget participatif.

A Ploufragan, le 8 juillet 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Patrick COSSON

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260705-DE

Plouf' en transition

Charte du Budget participatif Ploufragan



VILLE DE Ploufragan

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260705-DE

Le BUDGET PARTICIPATIF à Ploufragan

PRÉAMBULE

■ Un budget participatif : qu'est-ce que c'est ?

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux habitants de décider comment utiliser une partie du budget de leur collectivité. Concrètement, les habitants peuvent proposer des projets qui sont ensuite soumis au vote de l'ensemble des habitant.e.s. Les projets lauréats sont alors mis en œuvre avec les porteurs de projets et les services de la Ville.

À Ploufragan, le budget participatif est organisé tous les deux ans depuis 2022.

■ Pourquoi un budget participatif à Ploufragan ?

Ploufragan, située dans l'agglomération de Saint-Brieuc est une ville de près de 12 000 habitants, qui dispose d'un fort dynamisme. Elle compte plusieurs quartiers et zones diversifiées (habitat / zones agricoles et naturelles /commerces, artisanat, industrie). Beaucoup d'associations et de commerces font vivre le territoire. Des espaces naturels comme la vallée du Goëlo contribuent à créer un cadre de vie agréable.

Le Budget participatif de Ploufragan est construit comme un temps fort de la ville, un rendez-vous pour les habitant.e.s et leurs idées. À l'instar d'autres instances mises en place par la Ville, il permet d'expérimenter une nouvelle forme de « décider ensemble » et constitue un des piliers de la participation citoyenne, en redonnant sa force de proposition et d'action à la population.

Les valeurs du budget participatif :

- L'intérêt général et le sens du collectif
- La participation citoyenne, l'émancipation et la transparence
- La solidarité et l'inclusion
- Le respect de l'humain et de son environnement
- La laïcité

■ Les objectifs et les enjeux

Le budget participatif porte plusieurs objectifs :

- Renforcer l'action citoyenne et la participation des Ploufraganaises et Ploufraganais aux projets de la Ville, en proposant une expérience de démocratie participative.
- Renforcer les liens entre les différents acteurs du territoire (habitants, élus, agents, associations) et créer du dialogue entre eux.
- Participer à l'amélioration du cadre de vie grâce à des projets initiés et votés par les habitants eux-mêmes.
- Favoriser l'intergénérationnel.
- Impliquer les plus jeunes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260705-DE



Ils ont été porteurs de projet :

Baptiste Mousseaux, président d'Armor's Youth Event - gazette 2024 : *« Le fait d'être lauréat nous a beaucoup apporté. Nous avions la volonté d'organiser des événements dynamiques sur la commune. Le Noël de Ploufragan a été le lancement de notre association. Nous l'avons mené au bout et nous sommes fiers du résultat. C'est une expérience supplémentaire pour nous, notamment dans l'organisation d'un événement. »*

Les Fourmis vertes, la Fourmilière -1ère édition - gazette 2023 : *« On avait à cœur de créer cette objethèque. Être lauréats du budget participatif nous a permis de l'installer et de faire les premiers achats indispensables. »*

Comité des quartiers de La Poterie, aire de jeux de la Poterie - 2ème édition - Gazette 2024 : *« Avec ce projet, nous participons à la vie de notre quartier ; nous représentons ce que les jeunes familles souhaitent. Nous n'avons pas d'école proche, donc nous ne nous rencontrons pas naturellement. Ce lieu est là pour ça. »*

Alfred Voirin et le troc sportif – gazette 2024 : *« C'était une belle opportunité pour concrétiser une idée qui me tenait à cœur : le troc de vêtements et équipements sportifs. La principale difficulté était de faire du troc proprement dit, certaines personnes n'étaient pas prêtes à échanger des choses qui n'avaient pas la même valeur. Pour maintenir le concept, j'ai eu l'idée du don au Secours populaire et le succès a été convaincant pour une première édition. Le seul bémol est de l'avoir mené seul. »*

LE FONCTIONNEMENT

■ Qui et pour qui ?

Qui peut porter un projet :

- Les habitantes et habitants de Ploufragan seuls ou en groupe, à partir de 9 ans (accompagnés par un adulte pour les plus jeunes).
- Une association Loi 1901 ou un collectif.

Les lauréats d'une édition ne peuvent pas proposer de projet l'édition suivante. Ils peuvent cependant prendre part au vote.

Qui peut voter pour les idées proposées :

- Les habitantes et habitants de Ploufragan à partir de 9 ans.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260705-DE

■ Les types de projets

Critères d'éligibilité :

- Des projets qui seront réalisés sur le territoire de Ploufragan.
- Des projets qui correspondent aux champs de compétences de la Ville.
- Des projets qui s'inscrivent dans les valeurs de cette charte.
- Des projets d'intérêt général ayant un bénéfice gratuit pour le plus grand nombre, sans caractère manifestement illégal, discriminant, diffamatoire ou à des fins commerciales.
- Des projets qui ne font pas doublon avec ceux en cours ou réalisés par la Ville ou des associations.
- Des projets financés à 100% par le budget participatif.
- Des projets ne dépassant pas 60% de l'enveloppe globale.
- Des projets ne générant pas de frais de fonctionnement trop importants.



▶ Au moins 2 projets seront réalisés à l'issue du vote des habitants et habitantes.

▶ Exemples de projets éligibles	▶ Exemples de projets non éligibles
• Ouvrir un repaire café en montant une association.	• Agrandissement du trottoir en face de chez soi.
• Créer des abris pour la faune dans le cadre d'un chantier participatif.	• Subvention de fonctionnement pour une association.
• Organiser un événement convivial ouvert à tous autour du bien-manger.	• Ouverture d'un commerce.
• Peindre une fresque participative sur une école de la ville avec un artiste de street art.	• Aménagements sur une route départementale ou à l'intérieur de l'enceinte du collège (compétence du Conseil départemental)



1. Lancement du budget participatif, tirage au sort pour le groupe de suivi, appel à idées.

   ▶ Réception des projets par les services

2. Réunion café : Venez échanger pour construire votre projet.

   ▶ Lors de cette rencontre, chacun est le bienvenu pour partager ses idées, les faire évoluer, échanger et apporter son regard sur les projets déjà proposés.

3. Clôture de l'appel à projet.

4. Première réunion du Grouvi :

   ▶ Le groupe se réunit pour analyser les idées reçues.

5. Retours vers les porteurs de projetspar les services de la Ville après la première analyse du groupe de suivi

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260705-DE

■ La gouvernance et le suivi des projets

La commission démocratie participative, portée par l'adjoint.e en charge tout comme le bureau municipal (le maire et les adjoints) qui validera les projets, suivent particulièrement les étapes du budget participatif. Les services de la Ville sont associés pour apporter leur expertise.

Dans une volonté de transparence, un groupe de suivi (le Grouvi) est garant du bon déroulement et de la cohérence du processus à chaque étape du budget participatif.

Le groupe de suivi (Grouvi)

Qui peut composer ce Grouvi :

- Des élus de la commission démocratie participative
- Des membres du Comité Ploufragan 2050
- Des Ploufraganaises et Ploufraganais tirés au sort
- Des représentants d'associations



Quel est son rôle :

1. Apporter un regard extérieur et être garant de la transparence du processus.

2. Analyser les idées de projets au regard de cette charte et des compétences de la Ville.

Le groupe sera mobilisé lors de deux rencontres :

1. Première analyse des idées proposées.

2. Etude approfondie des projets et budgétisation associée avec les services concernés.

LE DÉROULÉ

6 Rencontre entre les porteurs de projet pour échange et approfondissement. Première ébauche de budget.

7 Deuxième réunion du Grouvi avec les services de la Ville.

▶ Le groupe se réunit une nouvelle fois pour analyser les projets et affiner le budget en présence des services concernés.

8 Validation par les élus des projets qui seront soumis au vote, validation des budgets. Retour vers les porteurs de projet.

9 Vote par les ploufraganaises et ploufraganais, publication des résultats du vote.

10 Réalisation avec les porteurs de projet et les services de la Ville.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260705-DE

Comment je dépose une idée et comment voter ?



- **En ligne : sur le site de la Ville : www.ploufragan.fr**
- **Au format papier**, lors des temps de rencontre.
- **À l'accueil de la mairie :** documents à déposer dans la boîte dédiée.
- **À la Médiathèque**, bulletin à déposer dans l'urne.
- **À l'accueil du Centre social Le Tremplin**, bulletin à déposer dans l'urne.

➔**Chaque Ploufraganaise et Ploufraganais de plus de 9 ans peut voter** pour ses trois projets préférés par ordre de priorité (trois projets à cocher obligatoirement pour une prise en compte du vote). Attention, il n'est possible de voter qu'une seule fois !

Le budget participatif est amené à évoluer d'une édition à l'autre pour prendre en compte les retours d'expériences. Chaque édition fera donc l'objet d'une évaluation afin de s'ancrer dans une démarche d'amélioration continue.

En fonction de la nature des projets, il pourra vous être proposé un autre dispositif participatif de la Ville, par exemple, les chantiers « Journée citoyenne »

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260705-DE

■ Informations générales

Protection des données personnelles

Les données personnelles fournies ne sont pas rendues publiques ou utilisées pour un autre usage que celui du budget participatif.

Cas de force majeure

En cas de force majeure comme des événements climatiques, crise sanitaire, restrictions gouvernementales, le budget participatif peut être suspendu.



Contact :
Mairie de Ploufragan, 22 rue de la Mairie 22440 Ploufragan
02 96 78 89 00
transition@ploufragan.fr

Validée en conseil municipal le 07/07/2026

** Cette charte est le fruit d'un travail collectif réalisé en atelier lors des commissions municipales Démocratie participative.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260707-DB20260705-DE

service communication • Ville de Ploufragan